



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation EC 10
Identifiant unique de formulation UFI: AD70-Q047-900Y-Q19E
Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Composant(s) déterminant la classification de danger
orthophosphate de tripotassium, n-propanol, hydroxyde de sodium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU20 Services de santé
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de produits [PC]
PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange
Concentré de nettoyage universel aqueux-alcalin pour le nettoyage par ultrasons et par immersion pour les pièces à nettoyer et les dispositifs médicaux résistants aux alcalins.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (HwL.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

*** 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, +49 761 19240
EN)
France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge 070 245 245

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Met. Corr. 1, H290	Jugement d'experts et éléments de preuve.
Skin Irrit. 2, H315	Jugement d'experts et éléments de preuve.
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul.

Consignes en cas de risques physiques
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

orthophosphate de tripotassium, n-propanol, hydroxyde de sodium

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Autre étiquetage

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

< 5% agents de surface non ioniques

< 5% phosphates

* 2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1\%$.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1\%$.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
584-08-7	209-529-3		carbonate de potassium	< 5 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	
7778-53-2	231-907-1		orthophosphate de tripotassium	< 5 pds %	Met. Corr. 1; H290 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	
71-23-8	200-746-9	603-003-00-1	n-propanol	< 5 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	hydroxyde de sodium	< 1 pds %	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	Skin Corr. 1A; H314: C>=5% Skin Corr. 1B; H314: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2; H315: 0.5%<=C<2% Eye Dam. 1; H318: C>=2% Eye Irrit. 2; H319: 0.5%<=C<2%

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119486761-29	n-propanol
01-2119971078-30	orthophosphate de tripotassium
01-2119532646-36	carbonate de potassium
01-2119457892-27	hydroxyde de sodium

Indications diverses

Mélange alcalin aqueux avec hydroxyde de sodium, agents de surface non ioniques, phosphates et carbonates d'alcalis, agent d'inhibition de corrosion et solvant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés, ne pas les laisser sécher.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.



EC 10

Date d'édition	07.03.2025
Date d'exécution	07.03.2025
Version	4.1 (fr)
remplace la version de	10.11.2022 (4.0)

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

*** 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Eviter d'inspirer les aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Matériau approprié pour le sol:
Résistant au lessivage
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Acide

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 4 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

aucune autre

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

* Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 250 [mg/m ³] (BE)
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	2 (1) [mg/m ³] (1) Additional indication "M" means that irritation occurs when the exposure exceeds the limit value or there is a risk of acute poisoning. The work process must be designed in such a way that the exposure never exceeds the limit value. For evaluation, the sampled period should be as short as possible. However, the sampled period shall be long enough to perform a reliable measurement. The measured result shall be related to the considered period. (BE)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] (CH)

EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
1310-73-2	215-185-5	Sodium hydroxide	2 inhalable aerosol [mg/m³] Court terme(mg/m³) 2 inhalable aerosol (CH)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	200 [ml/m³(ppm)] 500 [mg/m³] (F)
1310-73-2	215-185-5	Sodium hydroxide	2 [mg/m³] (F)
71-23-8	200-746-9	Alcool n-propylique	200 [ml/m³(ppm)] 500 [mg/m³] TMP no. 84, FT no. 211
1310-73-2		Sodium (hydroxyde de)	2 [mg/m³] FT no. 20

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
1310-73-2	hydroxyde de sodium	1 mg/m³	long terme par inhalation (local)	Facteur d'évaluation 1
584-08-7	carbonate de potassium	10 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
71-23-8	n-propanol	136 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
71-23-8	n-propanol	268 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 7.5
7778-53-2	orthophosphate de tripotassium	23.09 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 50

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
71-23-8	n-propanol	6.83 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 10
71-23-8	n-propanol	96 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 100

8.2 Contrôle de l'exposition
Protection individuelle
Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection des mains

gants (résistants aux lessives alcalines)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Mesures techniques pour éviter l'exposition

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

Indications diverses

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour hydroxyde de sodium.
Valeurs limites d'exposition professionnelle pour 1-propanol.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

*** 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique
liquide

Couleur
incolore à jaunâtre

*** Odeur**
caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			1-propanol: 0,075 - 150 mg/m ³ (0,03 - 60 ppm).
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥ 100 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 13.5 Vol-%		Valeur pour 1-propanol.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 2.1 Vol-%		Valeur pour 1-propanol.
Point éclair	52 °C	DIN EN ISO 13736	N'entretient pas la combustion.
Température d'auto-inflammabilité	360 °C		Valeur pour 1-propanol.
Température de décomposition	≥ 100 °C		
pH	dans l'état fourni env. 12.5 (20°C)		
Viscosité	(dynamique) 1.6 mPa*s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0.34		Valeur pour 1-propanol.
Pression de vapeur	env. 24 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.078 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	2.07		Valeur pour 1-propanol.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique



EC 10

Date d'édition	07.03.2025
Date d'exécution	07.03.2025
Version	4.1 (fr)
remplace la version de	10.11.2022 (4.0)

Explosifs

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).

CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification

non applicable (liquide).

Aérosols

Estimation/classification

non significative - aucun aérosol.

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification

non applicable (liquide).

gaz sous pression

Estimation/classification

non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

liquides inflammables

Estimation/classification

Le point d'éclair est > 35 °C, n'entretient pas la combustion.

Le mélange n'est pas classé comme liquides inflammables.

solides inflammables

Estimation/classification

non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).

CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).

CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification

non applicable (liquide).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification

non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).

CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

Liquides comburants

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Matières solides comburantes

Estimation/classification

non applicable (liquide).

Peroxydes organiques

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	> 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	
Taux de corrosion (mm acier/année)			non disponible

Estimation/classification

Le mélange est classé comme corrosif pour les métaux (Met. Corr. 1 H290).

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Taux d'évaporation			1-propanol: 0,89 (ASTM D3539) / 16 (DIN 53170) .
Teneur en solvant	< 5 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

Autres informations

Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec:

Acide

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts.
Corrode l'aluminium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) > 50 mg/L Numéros CAS71-23-8 n-propanol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: > 33.8 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Jugement d'expert et détermination de la force probante.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Risque de lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant cutané.		Méthode de calcul.	



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien >=0,1%.

Autres informations

Test sur mélange similaire (EC 10, Batch 2016-50 2021-50 12): OCDE 435: non corrosif pour la peau.

EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: > 250 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 > 350 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 29 mg/L	calculé.	Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classification

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 70 %	calculé	diminution du COD Biodégradable.
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
Biodégradation			Numéros CAS1310-73-2 hydroxyde de sodium
			Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation	Taux de décomposition 83-92 %	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Numéros CAS71-23-8 n-propanol
Biodégradation	Durée du test 28 d		Numéros CAS7778-53-2 orthophosphate de tripotassium
			Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation			Numéros CAS584-08-7 carbonate de potassium
			Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

carbonate de potassium: Aucune bioaccumulation.
orthophosphate de tripotassium: non disponible.
1-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,34).
hydroxyde de sodium: Aucune bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

carbonate de potassium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
orthophosphate de tripotassium: non disponible.
1-propanol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
hydroxyde de sodium: Mobile dans une ambiance aqueuse.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	110 mg O ₂ /g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques. Après neutralisation: n'est pas classé comme dangereux aigu pour le milieu aquatique.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

- * **Élimination appropriée / Produit**
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

- * **Autres recommandations de traitement des déchets**
Solution d'application / solution de nettoyage :
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1824	ONU 1824	ONU 1824
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	Sodium hydroxide solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	aucune		
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	négligeable		

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1824
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C5
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1824
Nom d'expédition des Nations unies	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L



EC 10

Date d'édition 07.03.2025
Date d'exécution 07.03.2025
Version 4.1 (fr)
remplace la version de 10.11.2022 (4.0)

Polluant marin Non
EmS F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1824
Nom d'expédition des Nations unies Sodium hydroxide solution
Classe(s) de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage III
Dangers pour l'environnement Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

autres réglementations (UE)

À observer:

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, état de livraison ≤ 3 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.



EC 10

Date d'édition	07.03.2025
Date d'exécution	07.03.2025
Version	4.1 (fr)
remplace la version de	10.11.2022 (4.0)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DIN: Institut allemand de normalisation

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

EmS: procédures d'urgence

EN: Norme européenne

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

SCL: Specific concentration limit

Ti: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente